



Lille, le 12 novembre 2015

Monsieur Jean-Luc DETAVERNIER
vice-président chargé des Ressources Humaines

objet : votre courrier du 12/11/15

Monsieur le vice-président,

Nous venons de prendre connaissance de votre courrier daté du 12 novembre 2015, adressé à l'un de nos porte-paroles, Olivier TRENEUL.

Nous tenons à vous préciser en premier lieu que, conformément à nos statuts déposés en mairie de Lille, notre syndicat est composé d'un porte-parolat composé de huit personnes. Vos courriers, vos remarques, comme vos menaces sont à adresser à ce porte-parolat.

En second lieu, nous nous permettons de vous rappeler qu'il ne vous appartient pas de qualifier un acte quel qu'il soit d' « infraction ». Vous avez, comme vous le précisez, saisi la justice. Il appartiendra à cette seule autorité de qualifier un délit éventuel.

Ce qui semble justifier, depuis deux mois, les mesures de rétorsion que vous nous adressez, c'est la charte d'utilisation des ressources du système informatique.

La mesure que vous nous notifiez et tentez d'argumenter ce jour, et qui pourtant a été exécutée lundi 9 novembre midi enfreint de nombreux points de ce texte, en particulier son article 4.

En supprimant purement et simplement, à partir de notre espace administrateur d'intranet l'Aiguillon n°22, vous avez « *accédé (...) aux informations du système informatique* » sans avoir préalablement recueilli « *d'autorisation explicite* » de notre part.

Si cette publication, qui semble vous choquer, vous paraissait répréhensible par la loi, vous ne pouviez vous faire justice vous-même. Il vous aurait suffi simplement de nous en demander le retrait.

En troisième lieu, votre courrier ne fait à aucun moment mention de l'interdiction d'accéder par les postes des services du Département à notre site internet depuis ce lundi 9 novembre. Par cet acte, vous reléguez le site internet de la seconde organisation syndicale de la collectivité au rang des sites prohibés définis dans l'article 3-1-5 de la Charte (pornographie, pédophilie, racisme, incitation à la haine raciale, révisionnisme).

.../...

.../...

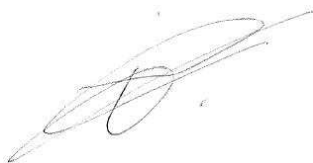
L'ensemble des mesures répressives mise en place sous votre autorité à l'encontre de notre organisation syndicale prive SUD et ses 22 élus du personnel de toute correspondance réactive avec l'ensemble des agents du Département.

Quant à la supposée diffamation à l'adresse de votre DGA R nous nous étonnons de votre entrain à « soutenir les intérêts » de votre collaboratrice, alors que dans d'autres cas bien plus graves, votre exécutif ne s'est pas ému (tout récemment, la même DGA R a refusé sans motivation la protection fonctionnelle à des collègues gravement et injustement mis en cause dans un écrit largement diffusé par des tiers) ... encore deux poids, deux mesures !

Vous le savez, nous le savons, tout ce remue ménage, n'est qu'un prétexte. Votre projet politique au sein du Département du Nord génère un climat social particulièrement tendu et hostile et rencontre une opposition importante. SUD participe activement à une large intersyndicale qui dévoile et dénonce vos intentions auprès du personnel départemental. Celui-ci s'organise pour résister à vos mesures de régression sociale. La répression syndicale est pour vous un levier supplémentaire pour tenter de museler cette résistance.

Pour SUD,
le porte-parolat.

Valérie PERRIER,



Jonathan CLAUDEL,



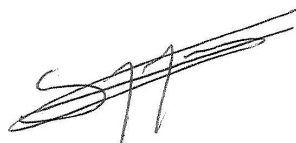
Dominique THIERY,



Olivier TRENEUL,



Ludovic SZARZEC,



Paul COURBON,



Gilles TAQUET,



Véronique DEMOLIN,

